



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 10 novembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan d'actions territorial pour la viticulture : réunion du comité départemental

Madame la Préfète a réuni ce jour les représentants de la viticulture, venus présenter le plan d'actions élaboré en collaboration avec les partenaires institutionnels, les collectivités locales, la chambre d'agriculture et le Crédit agricole et visant à soutenir les exploitations viticoles touchées par l'épisode de gel du printemps 2017.

Cette réunion s'est tenue en présence notamment de Monsieur Delpon, député, de Monsieur Peiro, président du Conseil départemental, d'élus du Conseil régional et de représentants des intercommunalités du Bergeracois, ainsi que de la chambre d'agriculture.

Ce plan d'actions spécifique vise à accompagner les exploitations viticoles, au moyen :

- de diagnostic-conseils des exploitations pour aider à la prise de décisions, notamment concernant leur trésorerie et leur stratégie de développement technique et économique.
- de conduites d'actions de terrain comme l'aide à l'exportation, la mise aux normes d'accessibilité des lieux d'accueil de la route des vins ou encore l'accompagnement à la transition numérique des exploitations.



Le coût prévisionnel de ce plan est estimé à 415 000 euros, co-financé par les différentes parties prenantes.

Par ailleurs, des mesures ont d'ores et déjà été prises par les différents partenaires pour la prise en charge des conséquences du gel. À ce titre, l'État a accordé un montant global provisoire de 813 000 € (montant estimé non définitif) au titre de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les 110 communes concernées.

Pour rappel, ce sont plus de 800 entreprises viticoles qui sont implantées dans notre département (représentant 12 430 ha en 2016, 1 700 emplois directs et près de 3 000 emplois indirects).

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne – Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT – 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 – aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr

 @prefecture24 –  @Prefet24
